PROGRAMME D'APPUI AU FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE ET AUX FILIERES INCLUSIVES
dans le Nord de Madagascar
(AFAFI-Nord)

FINANCEMENT : 11EME FED – CONVENTION DE FINANCEMENT MG/FED/039-387
Référence de publication : AFAFI-Nord/UCGP/TRVX/2022-004

PROCES VERBAL DE VISITE DE SITE

Objet : AMENAGEMENT ET REHABILITATION DE 07 PERIMETRES IRRIGUES DANS LES COMMUNES D'AMPASINA MANINGORY ET AMPASIMBE MANANTSATRANA - DISTRICT DE FENOARIVO ANTSINANANA- ET COMMUNES DE SOANIERANA IVONGO ET MANOMPANA – DISTRICT DE SOANIERANA IVONGO - REGION ANALANJIROFO

L'an deux mil-vingt-trois, et le mardi vingt un mars à partir de 9 heures, s'est déroulée à Tsirarafana / Soanierana Ivongo, la visite de site relative à l'appel d'offres cité en objet – **Lot6 pour la réhabilitation du périmètre de Tsirarafana**.

Etaient présents :

AFAFI Nord et AT :

- RANDIMBIMAHEFA Jean Maurin – Régisseur suppléant ;
- THIOMBIANO Kader Patrice – AT URGP Analanjirofo

DRAE Analanjirofo :

- ANDRIAMADY Hary Ny Aina - SGRGR / DRAE
- RAKOTOMALALA Heriniaina Patrick – SRGR / DRAE

Maître d'œuvre délégué, BRL Madagascar :

- RABOARA Narivony – Chef de mission
- RATSIMBA Tojonirina – Ingénieur Hydraulicien

Les Entreprises ayant participé à la visite des lieux :

Groupe Tahina Sarl	Antananarivo
ERRA	Fianarantsoa
HAIKA Construction	Antananarivo
VALA Btp	Antananarivo
RAHALAHY	Fianarantsoa
ECER	Toamasina
RAZAFIMAMONJY	Ambositra
NECOBA	Antananarivo
RJL Construction	Antananarivo
FCB	Antananarivo

La visite du site a été précédée d'un souhait de bienvenue aux représentants du projet et des Entreprises ayant répondues présents au programme de visite, souhait prononcé par le chef fokontany Tsirarafana.

Il a été expliqué aux bénéficiaires et aux autorités locales les étapes déjà entamés jusqu'à cette date : l'étude d'APS, APD / Evaluation environnementale, DAO (travaux + clauses environnementales).

A l'entame de ces propos, une présentation générale des participants et tenue de la fiche de présence sous la conduite du bureau d'étude BRL Madagascar a eu lieu.

Actuellement, la visite des lieux a pour but de montrer aux entreprises ayant répondu à la publication de l'avis d'appel d'offre des travaux les lieux, les sites des travaux à faires, …. La visite des lieux étant obligatoire – on attend donc l'offre des Entreprises ici présentes, suivi du jugement des offres, passation des marchés des travaux, recrutement, élaboration du contrat des travaux. Si appel d'offre infructueux, ou si les entreprises ne répondent pas les travaux n'auront pas lieu.

Une fois sur le terrain : un résumé synoptique de l'aménagement et les composantes du projet a été fait par BRL Madagascar, les difficultés à surmonter, la situation des gîtes pour matériaux meubles et matériaux rocheux.

Dans son intervention, il a rappelé les exigences et attentes de l'Etat, du projet AFAFI Nord et des bénéficiaires (issues de a consultation publique effectuée à Manankatafana) notamment :

- en termes de qualité des prestations et des travaux (apparence des bétons finis, …) ;
- la capacité financière des soumissionnaires pour faire avancer les travaux ;
- les mesures et niveau de HSSE attendue et particulièrement à prendre en compte dans l'approche technique :
    - L'environnement de travail des salariés ;
    - L'environnement social avec les riverains ;
    - L'environnement des travaux (Maîtrise des impacts environnementaux des produits et services et respect des réglementations) ;
    - Dimensionnement financier adéquat des PU des travaux ;
    - le ou les bases vies réglementées, nécessité de mettre en place une base vie clôturée éloignée des villages, accès réglementé ;
    - Port de badge avec photo et gilet pour identification ;
    - Limité les déplacements des personnes hors base vie en dehors des heures de travails : existence de couvre-feu (périodes des travaux coïncidant avec la campagne Vanille/lutte contre les VBG) ;
    - Interdiction d'extraire les matériaux rocheux dans les cours d'eau et sur les versants pentus et/ou jugés instables ;
    - Gîtes agréées par l'autorité de contrôle - notamment les gîtes déjà ouverts et exploités ;
    - La provenance des matériaux en bois traçable et vérifiable : approvisionnement des matériaux en bois chez achat chez un vendeur agréé ;
    - Interdiction de coupe et d'exploitation de bois des environ du chantier surtout des versants, zones protégées et mangroves ;
    - Interdiction d'extraction de matériaux rocheux dans les cours d'eau ;

- Libéralisation des emprises des travaux à faire, également les libéralisations ou occupation temporaire des terrains pour la mise en place de piste d'accès ou voie piétonne de desserte.

A l'issue de cette présentation, les soumissionnaires ont été invités à présenter leurs éventuelles préoccupations sur le dossier. Les questions formulées ainsi que les réponses apportées par l'équipe du projet sont retracées dans le tableau ci-après :

Entité	Question	Réponses	Remarques ou Observations
E/se RAHALAHY	La base doit être fait en quelle matière (bois, bâche,...) ?	BRL : la construction de la Basie vie doit prendre en considération la sécurité, la santé et un confort respectable aux ouvriers.	Il a été rappelé de l'importance de bien lire le DAO et de bien prendre en considération la définition des prix surtout pour l'installation de chantier concerné par la question.
Haika construction	Combien de temps le laboratoire doit rester sur chantier ?	BRL : il y a deux types de labo selon les cas : -labo pour formulation de béton, utile en début de chantier et dans le cas où on change de gite pour matériaux, -labo de chantier, qui doit être disponible pendant la durée des travaux	On a posé la question sur qui a déjà lu le DAO : une seule entreprise a lu le DAO. Il a été vivement recommandé aux entreprises de bien lire le DAO.
ECER	Comment faire pour avoir le DAO ?	BRL : C'est à télécharger sur le site de l'AFAFI, MED, ministère de la finance.	AFAFI : proposition de donner les informations sur téléchargement après visite et consigne de bien lire le DAO
ECER	S'il y a dégradations de culture en cours des travaux, comment faire avec usager ?	Bénéficiaire : cela ne pose pas problème, au pire un arrangement à l'amiable suffit. BRL : tous cela a déjà été discuter en consultation publique et	BRL : tout cela a déjà été discuté en consultation publique.
BRL	Quels sont les jours « fady » et us et coutume à respecter	Bénéficiaires et Tangalamena : • pas de jours « fady », on peut travailler 7 jours / 7. • 20 l de betsa pour us et coutumes	BRL : voir les clauses environnementales et sociales du DAO
ECER	Comment faire si la hauteur du barrage dans le plan de DAO ne suffit pas ?	BRL : En phase de travaux, l'entreprise doit fournir les personnels compétant suivant le DAO pour discuter de cela avec l'autorité de contrôle. Suive alors le processus d'anticipation.	
HAIKA	Comment est la hauteur d'eau au niveau du barrage en période cyclonique ?	Bénéficiaire : la hauteur d'eau diminue rapidement après les pluies. BRL : Rappel sur les coupures d'eau et qu'en riz de saison (à partir de janvier) l'irrigation doit être rétablît	
BRL	Est-ce que cela ne pose pas de problème de faire appel à des mains d'œuvre étrangers ?	Bénéficiaire : cela ne pose pas de problème et déjà discuter lors de la consultation publique. Est-il possible de prendre des locaux ? Entreprises : oui en suivant la discipline de l'entreprise	SRGR : • le SMIG est à respecter par l'Entreprise ; • Le travail au sein de l'entreprise en tant que salarié de l'entreprise est rémunéré par l'entreprise.

Le site du barrage et le canal principal avec les ouvrages importants (en difficultés techniques) ont été visités. La visite s'est achevée aux environs de 13h30 mn sur une note de satisfaction partagée.

Le certificat de visite des lieux et la liste de présence y afférente a été établie à la fin de la visite en 2 originaux : le premier donné aux entreprises et le deuxième en possession de BRL Madagascar pour les besoins de l'assistance à la passation du marché des travaux.

Pour BRL Madagascar

Pour AFAFI Nord

Programme AFAFI Nord URGP ANALANJIROFO Financement Union Européenne

Le Maître d'ouvrage suppléant
RANDRIAMAHEFA Jean Maurin

PROGRAMME D'APPUI AU FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE ET AUX FILIERES INCLUSIVES dans le Nord de Madagascar
(AFAFI-Nord)

FINANCEMENT : 11EME FED – CONVENTION DE FINANCEMENT MG/FED/039-387

Référence de publication : AFAFI–Nord/ UCGP/ TRVX /2022 – 004

FICHE DE PRESENCE – Page 1 (Lot 6)

Objet : Visite des lieux pour l'exécution du Lot n°4 : **MPI Tsirarafana – CR Soanierana Ivongo**

Date : 21 mars 2023

N°	Nom et prénoms	Entreprise / Entité / N° tél.	Adresse	Mail	Signature
1	Lesabotsy Boniface	ECER Toamasina Sarlu	Toamasina.	0389330816 ecer.lentreprise@gmail.com	[signature]
2	TSINAHINA Jadrique Rodique	RAZAFIMAMONJY.	Ambositra RAZAFIMAMONJY	0343159527	[signature]
3	NAUSON Andrianoharivony	HAIKA Construction	Atananarivo.	haikaconstruction xahoo.fr 0343609788	[signature]
4	MAX Joseph	F.C.B	TANIA/SE.BTP	0383844444	[signature]
5	RAHERIMALALA Rodriguez	Ese RJ.L Construction	Lot IB 338 Andoharanofotsy	03429 760 03 rjlconst@ymail.com	[signature]
6	Dapa Davily	NECOBA	TANA	0349900503	[signature]

PROGRAMME D'APPUI AU FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE ET AUX FILIERES INCLUSIVES dans le Nord de Madagascar
(AFAFI-Nord)

FINANCEMENT : 11EME FED – CONVENTION DE FINANCEMENT MG/FED/039-387
Référence de publication : AFAFI–Nord/ UCGP/ TRVX /2022 – 004

FICHE DE PRESENCE – Page 2 (Lot 6)

N°	Nom et prénoms	Entreprise / Entité / N° tél.	Adresse	Mail	Signature
7	~~RAKOTORAHALAHY~~ RANDRIANANDARIJAONA Julien	Groupement TASSINA - Sarl	Antananarivo.	034 98 362 35	
8	RAKOTORAHALAHY	RAHALAHY 034 38 050 03	Hotel ARC Service Fianarantsoa	rahalahyj@yahoo.fr	
9	Randriambolaniaina Hejavao	VALA BTP.	88N Ambolijanahary Antehiroko	andriambl@yahoo.fr	
10	ANDRIANIAINA Jean Or David	ERRA	Ambalapaisoambany Fianarantsoa		
11	RABOARA Narisony	BRL Madagascar (C.M)	Nanisana / Antananarivo	raboara@gmail.com	
12	ANDRIAMADY Harry Ny Aina	DRAE / SRGR	F/EST		
13	RAKOTOMALALA Herisiaina Patrick	DRAE / SRGR	Fenerive - Est	034 04 723 87	
14	RANDIBIMAHEFA Jean Jamin	AFAFI Nord	Fénérive - Est	034 60 917 19	
15	THIOMBIANO Kader Patrice	AT UCGP ANLS AFAFI-N.	Fénérive Est	034 23 669 46	